

Pourquoi cette implantation ?

- › Utilisation des chemins existants afin de **limiter le défrichement**
- › **Évitement** des lisières de forêt, zones d'activités principales des chauves-souris
- › Hauteur importante de la garde au sol (> 54m) afin de **réduire le risque de collision** avec les chauves-souris en activité au niveau de la canopée
- › Géométrie linéaire et lisible de 3 blocs de 3 éoliennes avec des **espaces de respiration visuelle** et permettant d'éviter un potentiel effet barrière pour les oiseaux
- › Distance maximisée aux routes
- › **Choix concerté** avec les élus des communes et autres acteurs du projet



Atelier de réflexion du 12 décembre 2023

Mesures d'accompagnement éventuelles

Bourse aux arbres

Plantation de frange végétale chez les habitants, pour réduire la portée visuelle sur le projet

Création d'un sentier pédestre

sur le chemin des éoliennes avec des points d'information

Épargne citoyenne

Possibilité pour les habitants d'investir indirectement dans le projet au travers des structures d'intermédiation citoyennes EN-Ergic ou Energie Partagée

Création d'habitats artificiels

Installation de nichoirs pour les oiseaux et de gîtes artificiels en faveur des chiroptères

Proposez vos idées lors de la permanence d'informations !

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien de Forbeauvoisin ?

<https://blog.groupevaleco.com/parceoliendeforbeauvoisin>

Léa LEMERCIER, Chef de projets - lealemercier@groupevaleco.com

8E rue Jeanne Barret - 21000 DIJON

Juliette FEVRIER, Chef de projets - juliettefevrier@groupevaleco.com

30,32 avenue du Général Leclerc - 92 100 Boulogne Billancourt



Scannez pour accéder au blog du projet !



PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENEUVABLES

groupevaleco.com

Lettre d'information n°4 • Mai 2024

PROJET ÉOLIEN DE FORBEAUVOISIN

Communes de Boncourt-sur-Meuse, Girauvoisin, Frémerville-sous-les-Côtes et Vignot (55)

Madame, Monsieur,

Début 2024, nous vous informions que des premières réflexions avaient été menées avec les élus de la commission éolienne et les acteurs du territoire au sujet de l'implantation des éoliennes. Dans la continuité de l'atelier de réflexion du 12 décembre 2023, la commission éolienne s'est réunie le 5 mars dernier afin d'étudier les différentes variantes et de s'accorder sur une **implantation préférentielle ainsi qu'un gabarit pour les éoliennes**.

Le 4 avril, le projet a été présenté en **pôle énergies renouvelables en préfecture**, tenu sous la présidence du secrétaire général de la préfecture et en présence des différents services instructeurs. L'équipe de Valeco, les maires des quatre communes d'implantation, les présidents des deux communautés de communes ainsi que la représentante du partenaire de projet ENERGIC y ont participé afin de représenter le projet et répondre aux questions posées.

Le 16 avril, Valeco et les élus des quatre communes ont **rencontré les agents de l'ONF** afin de leur exposer les opérations forestières liées au projet et d'amorcer la discussion sur le plan de reboisement.

Cette nouvelle lettre d'information a deux principaux objectifs :

- › Vous exposer le travail de réflexion qui a été mené et vous **présenter l'implantation qui a été retenue**, ainsi que les premières estimations de la production d'électricité verte associée
- › Vous convier à un **nouveau temps d'échanges**, pour discuter du projet et des procédures liées, vous permettre de rencontrer ses représentants, et répondre à toutes vos questions



Permanence d'informations

Jeudi 30 mai de 15h à 20h

à la Maison pour Tous de Boncourt-sur-Meuse

8 route de Commercy 55200 Boncourt-sur-Meuse

En vous souhaitant une agréable lecture,

Léa LEMERCIER, Chef de projets

Juliette FEVRIER, Chef de projets



Implantation des éoliennes projetée

Après un travail sur plusieurs variantes allant jusque 12 éoliennes, la commission d'élus a finalement retenu une implantation de **9 éoliennes et 3 postes de livraison (PDL)** :

- > E1, E2, E3 à Boncourt-sur-Meuse,
- > E4, E5, E6 à Vignot,
- > E7, E8 à Girauvoisin,
- > E9 et les 3 PDL à Fréméreville-sous-les-Côtes.

Les gabarits retenus sont présentés sur les illustrations ci-dessous. Les éoliennes auront une **hauteur maximale de 191,5m**, exceptées E3 et E5 qui seront moins hautes afin de respecter des contraintes de plafond aérien.

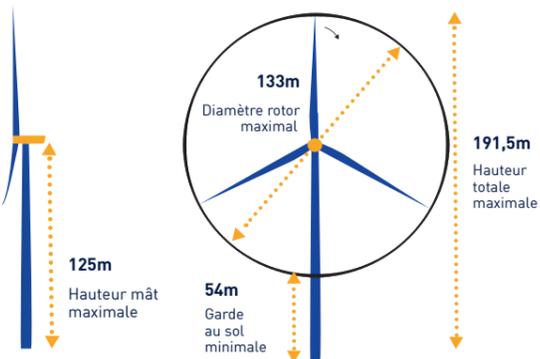
De telles éoliennes pourraient avoir une **puissance unitaire maximum de 4,8MW**, ce qui permettrait une puissance maximum du parc de 43,2MW.



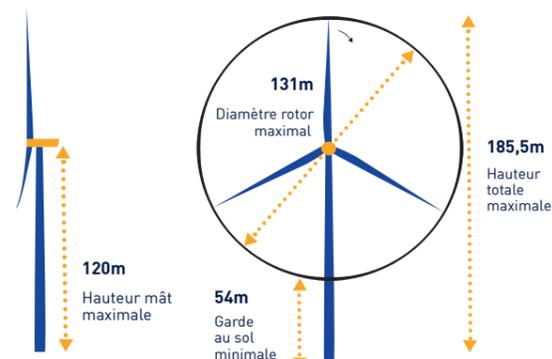
Les dimensions indiquées sont les maxima pour chacun des critères, afin d'englober plusieurs modèles d'éoliennes. Pour cette raison, les calculs de production, fiscalité, etc. seront faits sur des puissances inférieures, afin de ne pas surestimer les retombées.

Gabarit des éoliennes

7 éoliennes
(E1, E2, E4, E6, E7, E8 et E9)



2 éoliennes
(E3 et E5)



Quelques chiffres



9
Éoliennes



4,8 MW
Puissance maximale par éolienne



~ 75 000 MWh
Énergie annuelle produite⁽¹⁾



11 350⁽²⁾ à 17 000⁽³⁾
Foyers alimentés hors chauffage⁽¹⁾



0,4%
De la forêt communale défrichée (4,640ha de défrichage et déboisement)

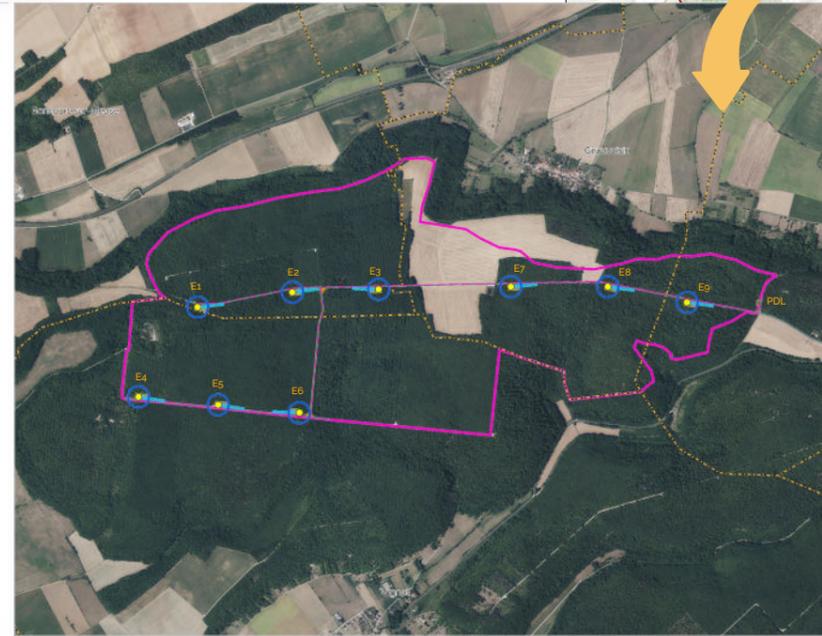
⁽¹⁾ Hypothèse puissance unitaire minimale 4MW
⁽²⁾ SRADDET Grand Est (2016) ⁽³⁾ ADEME (2021)

Emplacement des éoliennes

Projet éolien de Forbeauvoisin

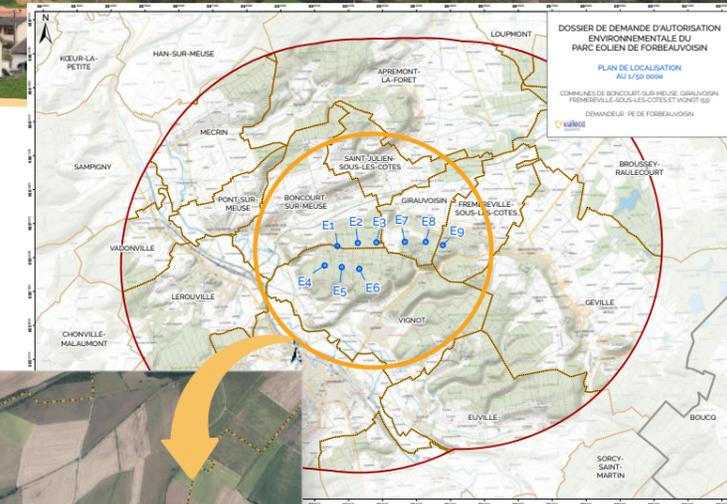
Carte d'implantation

- Éoliennes
- Surplombs
- Raccordements
- Postes de livraison
- Plateformes
- Accès
- Opérations Forestières
- Communes
- Zones projets
- Zone d'étude



valeco

Auteur: Collaborateur Valeco
Sources: Valeco, IGN
Date: 05/04/2014
Production: RGF 3000 Lambert 93



Les infrastructures d'un parc éolien

- > **Surplomb** : surface sur laquelle les pales balaisent l'air afin de toujours se placer face au vent
- > **Raccordements** : câbles électriques enterrés permettant de transporter l'électricité produite des éoliennes jusqu'au PDL
- > **Poste de livraison** : interface où sont connectées les éoliennes pour envoyer l'électricité produite sur le réseau de distribution d'électricité.
- > **Montage de la grue** : emplacement nécessaire pour installer la grue
- > **Plateforme** : surface aménagée pour permettre le montage de l'éolienne lors du chantier et, a posteriori, le passage des engins d'exploitation et de maintenance

- > **Fondation** : socle en béton des éoliennes
- > **Rayon de braquage** : virage nécessaire au camion pour la manœuvre réalisée lors de l'acheminement des pales
- > **Zone de déboisement** : nettoyage temporaire de l'état boisé (coupe d'arbres suivie d'un renouvellement de la forêt)
- > **Zone de défrichement** : destruction définitive de l'état boisé d'un terrain (abattage des arbres et dessouchage)